



La lettre de Labatut-Rivière

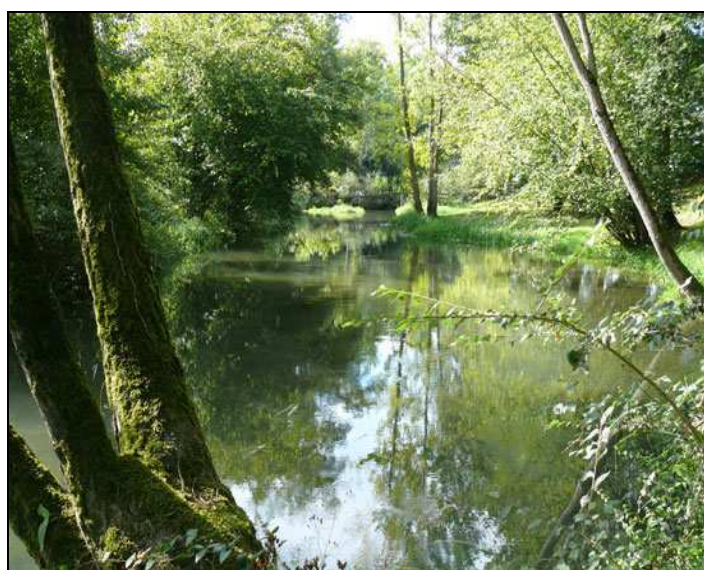
Bulletin municipal d'information

"Faire c'est bien, le faire savoir c'est mieux"

Lettre N°5

2ème semestre 2010

Le mot du Maire



L'eau est un patrimoine à sauvegarder

L'eau devient un véritable enjeu de société, partout dans le monde. Il faudra sans doute, un jour, arriver à une tarification sociale de cette ressource.

A Labatut-Rivière, comme ailleurs, le principe comptable qui sous-tend la production et la distribution de l'eau potable est le suivant : «l'eau paie l'eau», c'est-à-dire que les recettes de l'eau doivent couvrir les dépenses pour l'eau.

Pour se mettre en conformité avec la législation, la municipalité a dû intervenir sensiblement sur le prix de l'eau, et il est logique que cela provoque quelques interrogations.

Au travers de ce bulletin j'ai souhaité vous informer sur la gestion de cette « source de vie » avant sa consommation mais aussi sur les nouveautés concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées.

Bonne rentrée à tous,

R. Maisonneuve

Sommaire

- Page 1** Le mot du Maire
- Page 2** C'est la rentrée !
- Page 3** Enfouissement des lignes au centre du bourg
Palmarès du concours floral 2010
- Page 4** Quelques brèves informations : «rénovation de la chapelle», «pont sur l'Adour», «calendrier belote 2010/2011» et «lendemain de fête»
- Encart** L'INF'eau (recto)
L'assainissement non collectif à Labatut-Rivière (verso)



Une rentrée scolaire 2010 placée sous le signe du sourire, grâce à nos trois enseignantes

C'est la rentrée !

Il y a la rentrée scolaire ...

L'école de Labatut, qui accueille 55 élèves pour cette rentrée scolaire, a retrouvé avec plaisir ses trois enseignantes :

Maternelle (15 élèves) : Madeleine STOISIC

*CP-CE1 (16 élèves) : Catherine TORRES
(avec en plus la Direction)*

CE2-CM1-CM2 (24 élèves) : Sylvanie CAPELLE

La classe de l'étage a gagné en surface, avec abaissement du plafond, peinture et isolation. Dortoir et cantine ont bénéficié des mêmes travaux de peinture et d'isolation. Quant à la cuisine, elle s'est vue doter d'un lave-vaisselle professionnel.



Nos petits élèves ont repris possession de leur classe



En collaboration avec la SOGERES de Lourdes (nouveau fournisseur de repas en remplacement de la Culinaire des Landes) il a été procédé à l'installation d'un four de mise en température et d'une chambre froide. Outre la mise en conformité avec les normes en vigueur, ces nouvelles dotations ne pourront qu'améliorer la qualité des prestations fournies, pour le plus grand bien de la santé de nos élèves.

Ci-contre, le dortoir après rénovation

...et puis il y a l'autre !...

Celle des parents, des grands-parents, celle de tous les villageois, qui voient fondre sur eux la déferlante des hausses tous azimuts, non sans inquiétude. Citons pêle-mêle : celle du gaz (10% en avril et 5% en juillet), de l'électricité (3% en août), du pain (8%), des assurances (de 5 à 8%), de la rentrée universitaire (3%) et la liste, hélas, est bien loin d'être exhaustive... Seul le revenu des foyers n'augmente pas !

Aussi, en prévision de l'hiver proche, dans la mesure de ses modestes moyens et afin d'aider les Labatutois, la Commune a réparti et livré à domicile (pour tous ceux qui en avaient fait la demande préalable) des stères de bois à un tarif on ne peut plus raisonnable.

Pour vous tenir informé, visitez également le site web de Labatut-Rivière

<http://www.labatut-riviere.fr>

Enfouissement des lignes

Au centre du bourg, ainsi que sur la route d'Armagnac, fin des travaux concernant la dernière tranche d'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques. La mise en place des lampadaires de l'éclairage public est également terminée. Comme le montre fort bien la photo ci-contre, plus d'inesthétiques lignes et poteaux pour défigurer le paysage !



Palmarès du concours floral 2010



Propriété de M. et Mme Excell, vue de la route

Palmarès 2010

1^{er} Prix (50 €) :

M. et Mme EXCELL Bruce, 2 chemin Bonaparte

2^{ème} Prix ex aequo (40€) :

Mme JARDINE Dany, 15 route de l'Armagnac

M. et Mme TOURNIER Robert, 6 chemin du Canal

Prix d'encouragement (30 €) :

Mme BOURNAZEL Fabienne, 6 chemin de Louis

Prix du portail fleuri (20 €) :

Mme MASSET Christine, 14 rue des Ecoles

En ce qui concerne la Municipalité, les efforts entrepris pour fleurir l'éclairage public au centre du bourg ont été amplement récompensés, comme le prouve la photo ci-contre.

Ouvert à tout résident de Labatut, sans engagement, à l'instigation de la Commission "Aménagement de l'espace" un concours floral s'est déroulé du 15 juin au 15 août inclus.

Au cours de cette période, le jury a donc pu apprécier et photographier toute décoration florale impérativement visible de la route. Hélas, les jardins cachent leurs richesses aux yeux des passants comme aux yeux du jury et ce concours floral en a sérieusement pâti...

Le règlement du concours floral à venir tiendra compte de ces difficultés.





Chapelle Darré Liberos :

Elle est désormais en parfaite harmonie avec l'église voisine. La Commune ayant le devoir de l'entretenir, celle-ci a été rénovée par l'entreprise Menjoulou. Concernant le caveau funéraire et le columbarium, la réalisation est prévue en septembre.



Pont sur l'Adour :

Le Conseil Général procède à la réfection des piles par injection de matériaux au pied de celles-ci. Fermeture à toute circulation depuis le 13 septembre et pour une durée minimum de deux mois.

Belote, saison 2010-2011 :

L'association « Labatut en fête » a arrêté le calendrier et les permanences pour la saison 2010/2011. En alternance et par équipe de 5, pas moins de 14 bénévoles sont d'ores et déjà volontaires pour assurer les permanences aux dates ci-après :

6 novembre et 4 décembre 2010 – 8 janvier, 5 février, 5 mars et 2 avril 2011

Lendemain de fête :

Fête de la Musique le 19 juin, pique-nique républicain le 14 juillet, Fête du Village et concours de pêche les 17 et 18 juillet et enfin repas champêtre et feu d'artifice ce 14 août, et quel feu d'artifice ! Autant de dates et d'évènements festifs qui ont agréablement émaillé notre calendrier estival. Qui plus est, la barre des 400 convives, effleurée pour notre repas champêtre, mérite que soit donné un coup de chapeau à « Labatut en fête ». Que tous ceux qui se sont investis au fil de cet été 2010 soient ici chaleureusement remerciés.



**« Labatut en fête » vous informe :
Moules-Frites et soirée dansante, ce 23 octobre 2010**

Salle des fêtes de Labatut-Rivière

**Directeur de la publication : Guy Delaine – Rédacteur : Alain Frugier
Mairie de Labatut-Rivière, tél : 05 62 96 37 05
Site web : <http://www.labatut-riviere.fr>**

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable



LABATUT-RIVIERE

(2010)

TERRITOIRE

360 habitants

La commune organise le service d'eau potable.

La population desservie est de 360 habitants.

EXPLOITATION

En régie

La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La commune a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à **182 abonnés** (+1,20 % par rapport à 2007).

PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres à la commune
Le captage Puits communal de Labatut-Rivière (Puits simple situé près du pont de l'Adour) a fourni 26895 m³ d'eau traitée. (-1.3% par rapport à 2009)

- Des ressources importées
La commune a importé 321 m³ d'eau traitée du SIAEP de Marciac pour distribution sur le quartier des Crêtes.

DISTRIBUTION

Un réseau de 12 km
25433 m³ consommés

En 2010 les abonnés domestiques ont consommé 17355 m³ soit en moyenne **132 litres par habitant et par jour** et les abonnés industriels ou gros consommateurs 8078 m³, soit un total de 25433 m³ (en hausse de 6,62 % par rapport à 2009). Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, lavages des réservoirs, ...), **le rendement du réseau est pour 2010 de 93,45 %** (il était de 87,4 % en 2009).

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau de la commune est de bonne qualité.

Les valeurs moyennes des 5 derniers prélèvements donnent les conclusions suivantes :

Nitrates : Toutes les valeurs sont conformes à la norme.

Dureté : Eau peu calcaire

Paramètres microbiologiques : Eau de bonne qualité(**0.0% de non-conformité**)

La démarche de protection de la ressource en eau est entamée.

PRIX

184.08 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 184.08 €, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 1,53 €/m³.

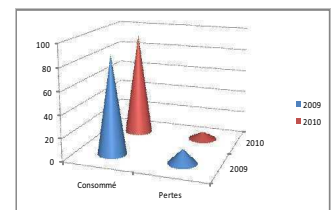
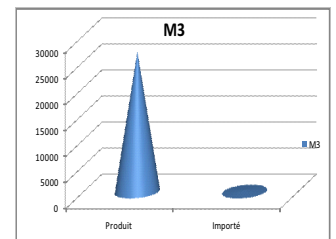
Sur ce montant, 91,26 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 8.73 %.

MAIRIE
DE
LABATUT-RIVIÈRE

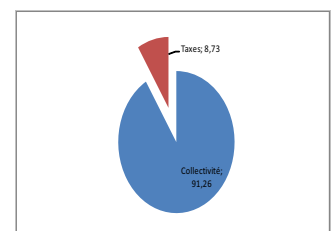


65700

Tél./Fax : 05 62 96 37 05



Rendement du réseau



Répartition des montants collectés

L'assainissement non collectif

- On estime qu'environ 80 % des installations d'assainissement non collectif ne respectent pas les normes. La nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit que ces installations soient contrôlées et réhabilitées au 1^{er} janvier 2013. A cette date, tout vendeur de bien devra être en mesure de justifier du bon fonctionnement de son installation.
- *Existe-t-il des aides pour mettre aux normes un système d'assainissement individuel ?*

L'Agence de l'eau n'accorde d'aide financière **que dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation** : **Seules sont éligibles les installations présentant un risque sanitaire et/ou environnemental avéré**. Les travaux sont financés à hauteur de 50 % de leur montant plafonné à 9 000 € TTC par installation réhabilitée. Dans tous les cas, la délégation régionale de l'Agence de l'eau suivra toute demande d'aide.

La commune de Labatut-Rivière a lancé le programme groupé de demandes de subventions . Ce programme sera clôturé avant la fin de l'année 2010.

Si le rapport de visite de votre installation porte la mention « **dispositif non conforme, la réhabilitation est urgente** », vous pouvez peut-être bénéficier de subventions.

- Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Labatut-Rivière n'autorisait jusqu'à très récemment que très peu de filières, parmi lesquelles :

Filtre à sable vertical



Filtre à zéolite **EPARCO**



SIMOP



- Depuis Juillet 2010 différents dispositifs ont été agréés. En fonction des modèles, ils sont prévus pour 4, 5 ou 6 équivalents-habitant (EH), et sont parfois moins onéreux que les systèmes précédents. Ils se nomment : Compact'o, Bionest PE-5, Monocuve type 6, Biofrance F4, Biofrance Plast F4, Topaze T5, Bio Reaction, Septo diffuseur, Actibloc.

La Mairie est là pour vous renseigner.